

01.12.2009 - JEAN TURCOTTE

Nouvelles

[Imprimer](#)

Stratégies fiscales inédites avec le CELI

Les stratégies liées au CELI ont foisonné depuis sa mise en place en janvier 2009. Certaines étaient très judicieuses... alors que d'autres étaient douteuses.

Malgré tout ce qui a été dit, certaines approches furent peu explorées ou ne l'ont pas du tout été. En voici deux très intéressantes.

Le CELI et le RAP

La combinaison CELI-RAP peut être particulièrement attrayante pour certains de vos clients. Prenons un exemple préparé par Fabien Major, pour son site Internet CELI.ca. Olivier, 24 ans travaille comme jeune ingénieur depuis deux ans. Il gagne moins de 30 000 \$ par an. Cependant, avec de l'expérience, il pourrait obtenir un poste plus important d'ici trois ans et recevoir une rémunération de 50 000 \$ par an. Sa conjointe Amélie est encore étudiante, mais travaille à temps partiel. Ce qui lui rapporte 14 000 \$ par an. Olivier et Amélie projettent d'acheter leur propre résidence dans cinq ans.

Olivier a déjà 7 000 \$ de côté et croit pouvoir épargner 3 000 \$ par an pendant les cinq prochaines années. Amélie, de son côté, devrait terminer ses études d'ici deux ans comme comptable agréée. Elle estime son revenu d'emploi à près de 50 000 \$ une fois son diplôme en poche. Sa capacité d'épargne est fixée à 10 000 \$ par an.

Dans ce contexte, Olivier pourrait ouvrir un CELI et placer 5 000 \$ dans un portefeuille équilibré lui rapportant en moyenne 5 % par année. L'an prochain, les 2 000 \$ qu'il n'a pas pu placer (en raison du plafond de 5 000 \$) s'ajouteront à ses 3 000 \$ d'épargne annuelle. À la fin de la cinquième année, il aura environ 22 300 \$, dont près de 4 400 \$ de gain non imposable. À l'approche de la date du dépôt de sa mise de fonds sur la maison (mais avec plus de 90 jours de marge de manoeuvre), il déposera ses épargnes dans un REER. Dans la mesure où Olivier aura un taux marginal d'imposition de 38 %, il récupérera environ 8 500 \$ en remboursement d'impôt.

De son côté, Amélie déposera dans un REER deux fois 10 000 \$ dans un placement garanti à partir du moment où elle travaillera à temps plein. Ces cotisations auront généré des économies fiscales de 3 800 \$ chaque année qui seront versées dans son propre CELI. Le résultat de cette stratégie fera que son CELI aura une valeur de 7 600 \$, et son REER de plus de 20 000 \$.

Ainsi, Amélie et Olivier auront tous les deux le droit d'utiliser le régime d'accès à la propriété (RAP). Ils peuvent ainsi " s'emprunter " sans imposition ni pénalité les sommes de 20 000 \$ plus 22 300 \$, soit 43 300 \$. À ce montant, il faudra ajouter le remboursement d'impôt de 8 500 \$ d'Olivier et le CELI d'Amélie de plus de 7 600 \$. Bref, une belle stratégie de couple qui permet d'avoir accès à près de 60 000 \$ pour l'achat de leur propriété.

Le CELI et les options d'achat d'actions

Depuis de nombreuses années, la plupart des options d'achat d'actions peuvent être versées dans un REER, mais cette pratique n'a jamais été très répandue. Les contribuables évitent ce genre de cotisation ; surtout parce qu'ils craignent la double imposition découlant de l'avantage reçu lors de la levée de l'option, qui est imposable comme revenu d'emploi selon l'alinéa 7(1 c) de la Loi de l'impôt sur le revenu, en plus de l'être à titre de retrait du REER. Or, cette situation ne s'applique pas au CELI.

Une " option d'achat d'actions " accordée à un employé est un placement admissible aux fins d'un CELI, si le titre sous-jacent est un placement admissible. Généralement, une option admissible à un REER le sera aussi aux fins d'un CELI. Cependant, certains initiés ne pourront pas verser des options d'achat dans un CELI, parce que les placements interdits comprennent le droit d'acquérir une action d'une société avec laquelle le titulaire du CELI a un lien de dépendance ou dans laquelle il détient une participation notable.

La cotisation d'options au CELI n'élimine pas l'obligation d'inclure le montant de l'avantage dans le revenu d'emploi, car cela se produirait également si les options d'achat d'actions étaient détenues à titre personnel. L'intérêt de verser des options d'achat d'actions dans un CELI vient du fait que la jurisprudence peut laisser croire que ces biens seront sous-évalués et que l'on pourrait, en vertu du plafond annuel de 5 000 \$, verser au CELI une cotisation dont la valeur est supérieure à ce montant. Les tribunaux ne se sont pas prononcés sur la cotisation d'une option d'achat d'actions à n'importe quel type de régime d'épargne fiscalement avantageux. Mais on peut s'inspirer des éléments de preuve de l'interprétation d'autres dispositions de la loi.

Les indications de la jurisprudence sont peu nombreuses et leur fiabilité est incertaine, mais elles semblent appuyer la sous-évaluation des options d'achat d'actions versées dans un CELI. Les contribuables qui veulent verser des options d'achat d'actions dans un CELI dans cette optique devraient le faire rapidement après l'octroi quand la valeur intrinsèque est peu élevée. Cela dit, l'Agence du revenu du Canada (ARC) considère que l'utilisation de la méthode de la valeur intrinsèque n'est pas appropriée et recommande plutôt des méthodes qui augmenteraient considérablement les droits de cotisation utilisés. Et dont l'application pourrait donner lieu à des pénalités pour cotisation excédentaire.

Bref, il faut retenir qu'un nombre d'options d'achat d'actions pourront donc être versées dans un CELI sans que le plafond de cotisation annuel du CELI ne soit atteint. Du point de vue conceptuel, la valeur subjective pour l'employé est la valeur appropriée, mais s'avère difficile à administrer. Par conséquent, on devrait prendre une valeur approximative en tenant compte de la moyenne entre la valeur intrinsèque et la valeur calculée par le modèle de " Black-Scholes " pour éviter toute contestation éventuelle du fisc.